

# **CONSEIL COMMUNAL DU 24/06/2025**

*Présents :*

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;  
D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Emerence, GELAY David, MINON Cathy, KONDRE Delphine,  
Echevins ;  
COTTON Annie, HOYAUX Maryse, R' YADI Régis, CAPRON Elie, ~~SITA Giuseppe~~, POELART  
Freddy, DOGRU Nurdan, BLONDEAU Philippe, TAVERNA Calogero, LELEUX Romain, IALIPRETE  
Magali, GAUCHY Nathalie, HOYAUX Jean-Michel, SAUVENIERE Ünal, LENAIN Camille,  
MBONGO BOKETSHU Mike, PETIT Patrick, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita,  
VEULEMANS René, JONNIEAUX CHAPELAIN Marie-Françoise, Conseillers  
~~BOITTE Marc, Président du CPAS avec voix consultative~~  
FRANÇOIS Moïra, Directrice générale.

*Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 26 membres sont présents.*

*Monsieur le Conseiller Giuseppe SITA et Monsieur le Président du CPAS, Marc BOITTE, sont excusés.*

## **SEANCE PUBLIQUE**

### **1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27/05/2025.

### **2. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE**

#### **2.1 IDEA - Approbation des points soumis aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 25/06/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver, en vue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IDEA du 25 juin 2025, les dispositions basées sur leur ordre du jour respectif.

#### **2.2 HYGEA - Approbation des points soumis aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 26/06/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver, en vue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'HYGEA du 26 juin 2025, les dispositions basées sur leur ordre du jour respectif.

#### **2.3 IGRETEC - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC du 26 juin 2025.

#### **2.4 AIOMS - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 27/06/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale AIOMS du 27 juin 2025.

#### **2.5 CENEO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 27/06/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CENEO du 27 juin 2025.

#### **2.6 IMIO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2025 - Décision-Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 30 septembre 2025.

#### **2.7 Musée de la Mine et du Développement Durable de Bois-du-Luc**

Retrait de la décision du Conseil communal du 18 février 2025 relative à la désignation de la représentation politique de la Commune – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité de retirer sa décision du 18 février 2025 par laquelle Madame l'Echevine Delphine KONDRE est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale et de candidate administratrice au sein du Musée de la Mine et du Développement durable de Bois-du-Luc.

2.8 Antenne Centre Télévision - Retrait de la désignation d'un délégué communal – Décision-Vote  
Désignation d'un délégué remplaçant – Prise d'acte (Décision - vote si un tiers des Conseillers communaux présents le demande)

DECIDE à l'unanimité :

Article unique : de retirer le mandat de délégué communal représentant le groupe PS manageois auprès l'asbl Antenne Centre Télévision confié à Monsieur l'Echevin David GELAY suite à la prise d'acte de cette désignation survenue lors du Conseil communal du 18 mars 2025 ;

PREND ACTE de la désignation de Monsieur le Conseiller communal Ronald LESCART en qualité de délégué communal représentant le groupe PS manageois auprès l'asbl Antenne Centre Télévision, en remplacement de Monsieur l'Echevin David GELAY.

**3. ENSEIGNEMENT**

3.1. Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles –  
décision - vote.

DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles communales manageoises.

3.2. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi  
école communale de Fayt-Lez-Manage, rue Reine Astrid – décision - vote.

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 26/05/2025 au 04/07/2025, à l'école communale de Fayt-Lez-Manage, rue Reine Astrid (5242252803).

**4. COMPTABILITE**

4.1 Compte de l'exercice 2024 – Arrêt – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'arrêter les comptes de l'exercice 2024.

4.2 C.S.Fayt-Manage asbl - Subvention 2025 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 au club de football C.S. FAYT-MANAGE ASBL ;

Article 2: d'octroyer pour l'exercice 2025 au club de football C.S. FAYT-MANAGE ASBL une subvention d'un montant de 65.000 Euros.

Article 3 : d'imposer à ce club qu'il affecte ces subsides à la couverture des dépenses inhérentes à son objet social et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.3 Contrat de Rivière Haine asbl - Subvention 2025 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 à l'ASBL Contrat de Rivière Haine.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette ASBL une subvention d'un montant de 1.979 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.4 Contrat de Rivière Senne asbl - Subvention 2025 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 à l'ASBL Contrat de Rivière Senne.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette ASBL une subvention d'un montant de 4.216 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

#### 4.5 Comité de jumelage de Manage – Subvention 2025 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 au Comité de Jumelage de Manage.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette association une subvention d'un montant de 4.600 Euros.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'inviter l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

#### 4.6 Comité des fêtes de La Hestre – Subvention 2025 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 au Comité des Fêtes de La Hestre.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette association un subside d'un montant de 20.800 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

#### 4.7 Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-lez-Manage – Compte 2024 - Approbation-Décision-Vote

DECIDE par 22 oui, 2 non et 2 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2024 présenté par la Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-Lez-Manage tel que modifié.

#### 4.8 Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bellecourt – Compte 2024 - Approbation-Décision-Vote

DECIDE par 21 oui, 2 non et 3 abstentions de réformer le compte de l'exercice 2024 tel que présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Bellecourt.

#### 4.9 Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine – Compte 2024 - Approbation-Décision-Vote

DECIDE par 12 oui, 2 non et 12 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2024 tel que présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine tel que modifié.

#### 4.10 Règlement de perception de la redevance communale pour la fourniture de courant électrique aux commerces ambulants installés sur les marchés publics ou sur le domaine public pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 20 oui, 4 non et 2 abstentions.

#### 4.11 Règlement de perception d'une redevance communale pour l'occupation privative occasionnelle du domaine public à des fins de commerce ambulant pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 20 oui, 4 non et 2 abstentions.

#### 4.12 Règlement de perception de la redevance communale sur le stationnement riverains pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Décide, par 9 oui et 17 non de rejeter les propositions d'amendements présentées par Monsieur le Conseiller communal Ünal SAUVENIERE.

Arrêté par 17 oui et 9 non.

#### 4.13 Règlement de perception de la redevance communale sur les zones bleues pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Décide, par 9 oui et 17 non de rejeter les propositions d'amendements présentées par Monsieur le Conseiller communal Ünal SAUVENIERE.

Arrêté par 17 oui et 9 non.

4.14 Règlement de perception de la redevance communale sur le droit d'emplacement sur les marchés publics pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 3 non et 6 abstentions.

4.15 Règlement de perception de la redevance communale relative au Taxi de la solidarité pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 3 non et 6 abstentions.

4.16 Règlement de perception de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 20 oui, 4 non et 2 abstentions.

4.17 Règlement de perception de la taxe communale additionnelle au précompte immobilier pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 18 oui, 4 non et 4 abstentions.

4.18 Règlement de perception de la taxe communale sur les agences bancaires et assimilées pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 8 non et 1 abstentions.

4.19 Règlement de perception de la taxe communale sur les agences de paris sur les courses de chevaux pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 24 oui et 2 non.

4.20 Règlement de perception de la taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non-adressés pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

4.21 Règlement de perception de la taxe communale sur la force motrice pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 21 oui, 3 non et 2 abstentions.

4.22 Règlement de perception de la taxe communale sur les logements loués meublés pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

4.23 Règlement de perception de la taxe communale sur les secondes résidences pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 22 oui, 2 non et 2 abstentions.

4.24 Règlement de perception de la taxe communale de séjour pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui et 9 non.

4.25 Règlement de perception de la taxe communale sur les surfaces commerciales pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 8 non et une abstention.

4.26 Règlement de perception de la taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 23 oui et 3 non.

4.27 Règlement de perception de la redevance communale sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 3 non et 6 abstentions.

4.28 Règlement de perception de la taxe communale sur les demandes de changement de nom pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 22 oui, 3 non et une abstention.

4.29 Règlement de perception de la taxe communale sur les inhumations, la mise en columbarium et la dispersion des restes mortels pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 21 oui, 3 non et 2 abstentions.

4.30 Règlement de perception de la redevance communale sur les caveaux de réemploi pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 18 oui, 4 non et 4 abstentions.

4.31 Règlement de perception de la redevance communale sur le changement de prénom ou l'ajout de prénom pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 23 oui et 3 non.

4.32 Règlement de perception de la redevance communale pour l'octroi de concessions temporaires en caveau, en pleine terre, columbarium, placement d'urnes excédentaires, renouvellement pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 17 oui, 8 non et une abstention.

4.33 Règlement de perception de la redevance communale sur la délivrance de certificats et autres documents administratifs (Etat civil et Population) pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 19 oui, 3 non et 4 abstentions.

4.34 Règlement de perception de la redevance communale sur les exhumations d'urnes funéraires pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 19 oui, 5 non et 2 abstentions.

4.35 Règlement de perception de la redevance communale sur les exhumations de confort et sur le rassemblement de restes mortels pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 19 oui, 5 non et 2 abstentions.

4.36 Règlement de perception de la redevance communale pour la réalisation de photocopies pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 20 oui, 4 non et 2 abstentions.

4.37 Règlement de perception de la redevance communale sur les recherches généalogiques pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 21 oui, 2 non et 3 abstentions.

4.38 Règlement de perception de la redevance communale sur l'usage d'un caveau d'attente pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 20 oui, 3 non et 3 abstentions.

4.39 Règlement de perception de la taxe communale sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 23 oui, 2 non et une abstention.

4.40 Règlement de perception de la redevance communale sur la demande de permis de location pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

4.41 Règlement de perception d'une redevance communale pour le contrôle d'implantation de constructions pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Arrêté par 22 oui, 3 non et une abstention.

4.42 Règlement de perception de la redevance communale sur la demande de permis d'urbanisation pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 23 oui et 3 non.

4.43 Règlement de perception de la redevance communale sur la demande de permis et de renseignements urbanistiques pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 24 oui et 2 non.

4.44 Règlement de perception de la redevance communale sur la distribution de repas scolaires et soupes dès son entrée en vigueur et jusqu'en 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté par 23 oui et 3 non.

4.45 Règlement de perception de la redevance communale pour les garderies du matin et du soir dans les écoles et des journées de conférences pédagogiques pour les exercices 2026 à 2031 inclus - Décision-Vote

Arrêté par 23 oui et 3 non.

4.46 Règlement de perception de la redevance communale pour les activités créatives et sportives extrascolaires pour les exercices 2026 à 2031 inclus -Décision-Vote

Arrêté 23 oui, 2 non et une abstention.

**5. PLAN DE COHESION SOCIALE**

Taxi de la solidarité - Modification du règlement – Décision-Vote

DECIDE par 17 oui, 2 non et 7 abstentions d'abroger le règlement d'ordre intérieur du *Taxi de la solidarité* voté par le Conseil communal en date du 6 février 2007 et d'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur régissant le service *Taxi de la solidarité*.

**6. ENVIRONNEMENT**

Contrat de Rivière Haine – Participation financière 2026-2028 – Reconduction de la convention – Approbation – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec le Contrat de Rivière Haine impliquant un soutien financier à cette asbl pour les 3 prochaines années (2026-2028) correspondant au 7<sup>ème</sup> programme d'actions, pour un montant annuel de 2.107,60€, prévu au service ordinaire à l'article 879/332/01 - cotisation pour le Contrat de Rivière Haine.

**7. MANAGE, LA NATURE ET MOI**

Marché des Producteurs locaux – Mise à jour de la charte – Approbation-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver la mise à jour de la charte relative au Marché des Producteurs locaux .

**8. URBANISME**

DECRET VOIRIE : demande permis d'urbanisation introduite par la S.A. BAIO CONSTRUCTION Construire un ensemble de logements avec ouverture de voirie et abords (11 maisons et 1 immeuble de 9 appartements avec communs) – cad. division 2, section A n°15W, 16R – Rue Valéry Happe - dossier n° 2023/001 – Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique et des avis reçus – Avis sur les questions de voirie en l'état - Décision-Vote

DÉCIDE par 21 oui, 4 non et une abstention de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et des avis reçus et d'émettre un avis favorable sur le permis d'urbanisation, selon certaines conditions et charges.

## **9. COMMERCE LOCAL**

Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – Abrogation de l'ancien règlement et adoption d'un nouveau - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'abroger le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public voté par le Conseil communal en date du 2 juillet 2007 et d'approuver le nouveau règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

## **10. BIBLIOTHEQUES**

Rapport financier 2024 de la bibliothèque communale de Manage – Approbation-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver et de signer le rapport financier 2024 de la bibliothèque communale de Manage et de transmettre ledit rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles via la plateforme SUBside pour validation.

## **11. Remplacement d'un représentant communal du groupe MR au sein de l'ASBL Antenne Centre Télévision pour la législature 2024-2030. Prise d'acte (Décision - vote si un tiers des Conseillers communaux présents le demande)**

Décide par 9 oui et 17 abstentions de désigner Monsieur Calogero TAVERNA pour remplacer Madame Ophélie PARDON à l'assemblée générale de l'ASBL "Antenne Centre Télévision".

## **12. QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

*Il est répondu aux questions suivantes, au sujet desquelles il est peu ou prou débattu :*

***Madame la Conseillère Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN :***

1. Ravel sur les anciennes lignes 113 et 265
2. Rue du Gros Frane à Fayt-lez-Manage
3. La drève de Mariemont
4. Réseau du TEC

***Monsieur le Conseiller Calogero TAVERNA :***

Rue de Binche : état de la voirie et sécurité routière

***Madame la Conseillère Annie COTTON :***

1. Réfection des voiries : limites d'intervention du service des travaux
2. Terrain de foot des Spiroux : travaux en cours et à venir

***Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 22h53 et prononce le huis clos qui débute à 22h58.***

***Monsieur le Président clôture la séance à 23h05.***

La Directrice générale,

Moïra FRANÇOIS

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

Bruno POZZONI